

Sermaize les Bains, le 22 septembre 2015

Le Conseil Communautaire se réunira exceptionnellement à PARGNY SUR SAULX le 1^{ER} octobre 2015 à dix-neuf heures.

Ordre du jour :

- **Souhais pour le nouveau schéma de coordination territoriale**
- **Questions diverses**

Le Président,

Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2015, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Pargny sur Saulx le 1^{er} octobre 2015 à 19h00 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

Etaient présents : Marc AUBRY-Joël CHANTEREAUX — Thierry FARGETTE – Michèle GILLET - Olivier GORIUS - Franck GRESLON - Denise GUERIN - Jean-François LAKOMY - Claudine LECLERE – Pierre LEGUILLOU – Jean-Pierre LONGUEVILLE - Martine MILLOT - Gisèle PEGURRI – Françoise PEROT - Jérôme ROUSSEL - Claude SCHEMITTE

Etaient excusés : Mélanie BRANCOURT (pouvoir à Martine MILLOT) Richard BURDAL (pouvoir à Thierry FARGETTE) Claude DOYEN (pouvoir à Joël CHANTEREAUX) Jean-Marie SERGENT (pouvoir à Denise GUERIN)

Était absent : Pierre-Marie DELABORDE – Sylviane HUSSON

Madame MILLOT a été élue secrétaire de séance.

Le Président demande une minute de silence pour Madame BURDAL, décédée la veille.

Le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour.

N°47/2015- Souhaits pour le nouveau schéma de coordination territoriale

Le Président fait part au Conseil qu'il a été contacté par Monsieur CORNUT - GENTILLE. La CA de Saint Dizier prendra la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur MASSE, Président de la COPARY a également contacté Monsieur CHANTEREAUX, pour connaître la position de la CCSB.

Suite à un tour de table lors duquel chaque délégué a pu s'exprimer,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Le Président explique que la Communauté de communes Saulx et Bruxenelle est obligée de fusionner.

Considérant que le Préfet définit le projet de schéma,

Considérant qu'il est possible de faire des propositions

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'émettre le souhait :

- De rejoindre la Communauté d'agglomération Saint Dizier Der et Blaise. (11 voix pour, 9 voix contre).

Délégués votant pour :

Blesme: Monsieur GRESLON, Monsieur DOYEN (pouvoir à Monsieur CHANTEREAUX).

Cheminon: Madame PEROT, Monsieur FARGETTE, Monsieur BURDAL (pouvoir à Monsieur FARGETTE).

Maurupt le Montois: Madame GILLET, Monsieur GORIUS, Monsieur ROUSSEL.

Sermaize les Bains: Monsieur LAKOMY, Monsieur CHANTEREAUX.

Saint Lumier la Populeuse: Monsieur SCHEMITTE.

- De rejoindre la C.C. Perthois Bocage et Der et la C.C. Côtes de Champagne et Saulx. (9 voix pour, 11 voix contre).

Délégués votant pour :

Etrepy: Monsieur LEGUILLOU, Monsieur AUBRY.

Pargny sur Saulx: Madame GUERIN, Madame LECLERE, Madame PEGURRI, Monsieur LONGUEVILLE, Monsieur SERGENT (pouvoir à Madame GUERIN).

Sermaize les Bains: Madame MILLOT, Mélanie BRANCOURT (pouvoir à Madame MILLOT).

Pas d'abstention.

La C.C. Saulx et Bruxenelle ne souhaite pas fusionner avec la C.C. Moivre et Coole,

Le projet de fusion avec la COPARY (Communauté de communes Pays de Revigny) ne peut aboutir, le seuil de 15 000 habitants n'étant pas atteint.

Pour Madame GILLET "se sera long et difficile"

Madame MILLOT s'interroge:

Quelle sera la représentation de nos communes dans la CA de Saint Dizier ?

Pour Monsieur FARGETTE, quid du devenir du SCOT.

Question diverse:

- vidéosurveillance

Le Président a rencontré le référent sûreté, ce jour, un diagnostic va être réalisé.

Le Président laisse le mot de la fin à Madame GUERIN, qui nous offre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00

Le Président,

Joël CHANTEREAUX